

Coallia en bref
ÉDITION SPÉCIALE

5 étapes
pour mieux comprendre
les mesures Laforcade



QU'EST-CE QUE C'EST ?

183€
net/mois

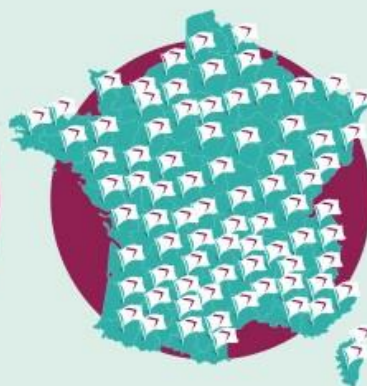


Des mesures pour revaloriser
les professionnels de l'accompagnement social
et du médico-social mais aussi pour améliorer
l'attractivité de leur métier.

QUI FINANCE CES MESURES ?



L'État
et ses services



Les collectivités
territoriales

QUI EST ÉLIGIBLE À CES MESURES ?



Les professionnels
exerçant des missions
d'accompagnement
socio-éducatif

à hauteur de 50% de leur temps de travail,
sur des dispositifs éligibles et financés.

ET CONCRÈTEMENT, CHEZ COALLIA, QUI EST CONCERNÉ ?

Les salariés de Coallia
du social et du médico-social



SOCIAL

Tous les personnels qualifiés comme éligibles. Coallia a également fait le choix, dans le social, de revaloriser :
- les professionnels socio-éducatifs qui exercent dans des dispositifs non pris en compte dans les mesures Laforcade ;
- les surveillants de nuit qualifiés ;
- les responsables d'hébergement du secteur de l'habitat social adapté.

En 2023, la situation des agents administratifs et des chefs de service sera étudiée.



MÉDICO-SOCIAL

Tous les personnels éligibles à ces mesures.

QUAND LES SALARIÉS ÉLIGIBLES DE COALLIA
PERCEVRONT-ILS CETTE "PRIME" ?



Près de 100% des salariés éligibles
de Coallia auront perçu la "prime"
au 31 décembre 2022

L'ensemble des "primes" est versé de façon rétroactive au 1^{er} avril 2022.

Bon à savoir :

au 31 octobre 2022, 88% des personnes éligibles
de Coallia avaient reçu leur "prime".